



**MIEUX  
CONNAÎTRE LES  
RISQUES SUR  
VOTRE COMMUNE  
POUR MIEUX SE  
PROTÉGER !**



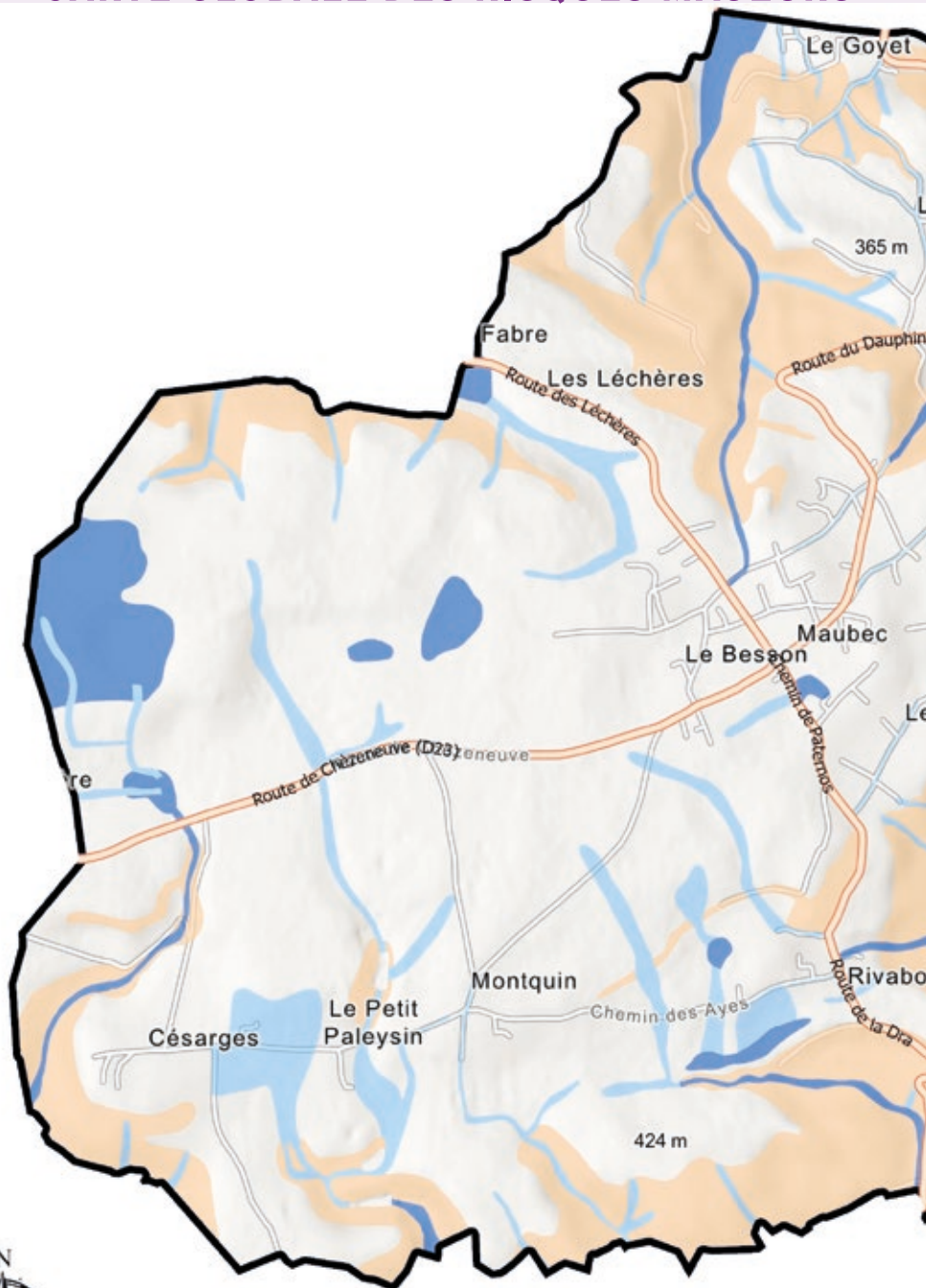
***Document d'Information  
Communal sur les Risques  
Majeurs (DICRIM)***

Janvier 2024

Document à conserver



# CARTE GLOBALE DES RISQUES MAJEURS





## EN CAS D'ÉVÈNEMENT, VOUS SEREZ ALERTÉ PAR :



Site de la Mairie  
[www.maubec-isere.fr](http://www.maubec-isere.fr)



Page Facebook de la Mairie  
[@mairiemaubecenisere](https://www.facebook.com/mairiemaubecenisere)



Panneaux lumineux



Application CityAll



FR Alert



Mairie



Voies structurantes



Crués et inondation



Ravinements



Glissement de terrain

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

Pour vous accompagner à faire face aux différents risques, la commune a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) qui définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection de la population au regard des risques connus.

## QUELS RISQUES SUR MA COMMUNE ?



**Évènements climatiques extrêmes**

---

### LES RISQUES NATURELS



**Inondation**

---



**Séisme**

---



**Mouvement de terrain**

---

### LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



**Accident industriel**

---



**Transport de matières dangereuses**

---



© CAPL/Christophe DEGRAND

# ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXTRÊMES

Il existe plusieurs risques d'évènements climatiques extrêmes : **chute de neige, canicule, orage, vent violent...** Du fait du réchauffement climatique, ces évènements vont devenir plus fréquents et plus intenses.

Si besoin, la commune sera amenée à contacter les personnes vulnérables et à mettre en place des tournées.

Il existe 4 niveaux de vigilance : vert, jaune, orange, rouge. Dès le niveau orange, respectez les consignes indiquées. Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site **www.vigilance.meteofrance.fr**.

## Ça s'est passé près de chez vous :

**En 2015** : Des vents violents déracinent des arbres, endommagent des lignes électriques qui occasionnent des coupures d'électricité sur les communes de Chêzeneuve et Meyrié.

**14 novembre 2019** : De fortes chutes de neige privent 140 000 foyers du Nord-Isère d'électricité. Et sur la commune de Roche, on déplore la mort d'un sexagénaire qui tentait de déblayer lui-même la route ainsi qu'un homme de 27 ans qui s'est blessé en lui portant secours.

*Sources : résumé issu des articles du Dauphiné Libéré du 25 juillet 2015 et du 14 novembre 2019.*

● **Vigilance absolue**

● **Soyez très vigilant**

● **Soyez attentif**

● **Pas de vigilance particulière**

## LES GESTES QUI SAUVENT !

### À FAIRE :



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu. Soyez vigilants : suivez les conseils donnés par Météo-France et les pouvoirs publics.



Fermez les portes, les fenêtres et les volets.



Rentrez dans un abri en dur.



En cas d'orage, débranchez les appareils électriques et les antennes.

### À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



Évitez les déplacements en voiture.



© Markus-DSteirath\_PIXABAY

# INONDATION

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. Vous trouverez plus d'informations, sur le site [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr).

## Ça s'est passé près de chez vous :

**31 août 2011** : Un violent orage crée de nombreux ruissellements et submerge localement la RD1085 (ancienne RD85).

**15 novembre 2014** : La Bourbre sort de son lit et frôle le niveau de la crue quinquennale.

**23 juillet 2015** : Un violent orage qui touche plusieurs communes du territoire oblige le SDIS à déclencher le plan CODIS Crise et à mettre en place la salle de débordement (poste de commandement pour appels multiples).

**Le 3 juin puis le 12 juin 2023** : Un orage violent provoque des inondations et une interruption du trafic ferroviaire sur la ligne Lyon Grenoble pendant 10 jours.

*Sources : résumé issu des articles du Dauphiné Libéré du 15 novembre 2014, du 23 juillet 2015 et du 12 juin 2023 ; de l'article de Ouest France du 4 juin 2023 et d'un extrait des « Cartes des aléas de la commune des Éparres ».*

## LES GESTES QUI SAUVENT !

### À FAIRE :



Coupez le gaz et l'électricité.



Gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage. N'oubliez pas vos affaires importantes (médicaments, eau, nourriture, papiers...).



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.

### À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



Évitez les déplacements en voiture. Et ne vous engagez pas dans une zone inondée.

**ATTENTION : moins de 30 cm d'eau peut emporter un véhicule.**



© Angelo-Giordano, PIXABAY

# SÉISME

Un séisme correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Avec des niveaux 3 et 4, sur une échelle de 5, le département de l'Isère est concerné par ce risque sismique. **Toutes les communes de la CAPI sont au niveau 3.**

## LES GESTES QUI SAUVENT !

PENDANT

*SI VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT,*



Abritez-vous sous des meubles solides ou près d'un mur porteur.



Éloignez-vous des fenêtres.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



*SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT,*

Ne restez pas près des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer.



*SI VOUS ÊTES EN VOITURE,*

Prévenez immédiatement les sapeurs-pompiers (18).

À FAIRE :



Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui pourrait s'effondrer.



Coupez l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrez les fenêtres et les portes.



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.

APRÈS

À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.



## MOUVEMENT / GLISSEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Les dommages occasionnés par les mouvements de terrain ont des conséquences humaines et socio-économiques considérables.

### RISQUE ÉBOULEMENT

Les éboulements et chutes de blocs sont des mouvements de terrain rapides résultant de l'action de la pesanteur sur des éléments rocheux.

### RISQUE GLISSEMENT DE TERRAIN

Un glissement de terrain est un déplacement généralement lent (de quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) d'une masse de terrain sur une pente.

### RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).

### LES ÉFFONDREMENT DE CAVITÉS SOUTERRAINES

L'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielles peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement visible, le plus souvent comme un trou de forme circulaire.

## LES GESTES QUI SAUVENT !

### À FAIRE :



Fuyez latéralement la zone dangereuse.



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.

### À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



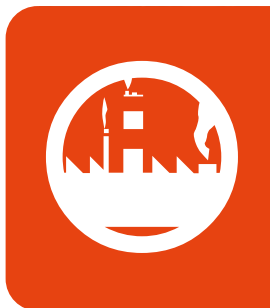
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

### Ça s'est passé près de chez vous :

**1993** : Un important glissement de terrain sur la commune des Éparres mobile environ 35 000m<sup>3</sup> de matériaux. Il emporte la route des Rivoires sur 25 mètres et coupe totalement la RD1085.

Source : Extrait issu de la « Carte des aléas de la commune des Eparres ».





© Peter H. PIXABAY

## ACCIDENT INDUSTRIEL

*(SITES INDUSTRIELS, ENTREPÔTS, SILOS, PLATEFORMES LOGISTIQUES, ...)*

Lorsqu'un accident frappe un industriel, il est qualifié d'accident industriel et des modalités de gestion interne sont prévues dans un Plan Particulier d'Intervention. Il est complémentaire aux dispositions mises en place par les unités de secours.

### Ça s'est passé près de chez vous :

**28 novembre 2012** : À Saint-Quentin-Fallavier, incendie dans une usine de recyclage de batteries avec dégagement de gaz toxique.

**24 décembre 2014** : À Villefontaine, incendie dans les anciennes fonderies de l'Isère - le feu ravage 1 000m<sup>2</sup> de bâtiments.

**16 mai 2017** : À Bourgoin-Jallieu, 4 000m<sup>2</sup> d'entrepôt qui conditionne des produits pharmaceutiques partent en fumée et des mesures de confinement sont mis en place.

**7 janvier 2022** : Départ de feu et évacuation de 100 salariés dans un laboratoire de chimie sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier.

Sources : résumé issu des articles du Dauphiné Libéré du 28 novembre 2012, du 24 décembre 2014 et du 7 janvier 2022 et de l'article de France Bleu Isère du 17 mai 2017.

## LES GESTES QUI SAUVENT !

### SI LES SECOURS VOUS DEMANDENT DE VOUS METTRE À L'ABRI :



Mettez-vous à l'abri.



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.



Fermez les portes et les fenêtres. Bouchez les ouvertures et les aérations.

### SI UN ORDRE D'ÉVACUER EST DONNÉ :



Rassemblez vos affaires personnelles indispensables. Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé.

### DANS TOUS LES CAS :



Coupez le gaz et l'électricité.

Dans la mesure du possible, respirez à travers un linge humide.



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



© Denise McQuillie\_PIXABAY

# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive.

La commune est concernée par 3 modes de transport de matières dangereuses (TMD) : **routier, ferroviaire** et par **canalisation**.

## Ça s'est passé près de chez vous :

**8 novembre 2013** : Un camion chargé d'acide chlorhydrique et de javel se renverse sur une bretelle d'accès de l'A43 - 39 personnes intoxiquées et hospitalisées, et des automobilistes évacués.

**9 février 2017** : Un poids lourd transportant 30 000 litres de carburant se renverse sur l'A43 à hauteur de la commune de L'Isle d'Abeau et fait un blessé léger.

**6 octobre 2022** : À Bourgoin-Jallieu, un convoi exceptionnel se couche dans un rond-point - la RD1006 est coupée dans les 2 sens.

Sources : résumé issu des articles du Dauphiné Libéré du 8 novembre 2013 et du 6 octobre 2022 et de l'article de Lyon Mag du 9 février 2017.

## LES GESTES QUI SAUVENT !

### À FAIRE :



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment clos à proximité immédiate (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement).



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.



Fermez les portes et les fenêtres. Bouchez les ouvertures et les aérations.



Coupez le gaz et l'électricité.

### À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.

































Ne fumez pas.

# LES GESTES QUI SAUVENT, À RETENIR :



Suivez les consignes données par les secours. À défaut, suivez les consignes suivantes :

EN TOUTE CIRCONSTANCE							
	<b>ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXTRÊMES</b>						
	<b>INONDATION</b>						
	<b>SÉISME</b>		<i>PENDANT</i>				
			<i>APRÈS</i>				
	<b>MOUVEMENT DE TERRAIN</b>						
	<b>ACCIDENT INDUSTRIEL</b>						
	<b>TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</b>						

Chers Maubelans,

Les événements récents de catastrophes naturelles nous prouvent qu'il est impossible de maîtriser les aléas de la nature.

La sécurité des habitants de notre commune est une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Le document que vous avez entre les mains est un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.). Comme son nom l'indique, le DICRIM est un diagnostic des risques et vulnérabilités identifiés sur notre territoire. Il permet de :

- Présenter un recensement des risques auquel la population est exposée.
- Exposer les mesures de prévention, de protection et de sauvegardes prises afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.
- Sensibiliser les Maubelans sur les consignes de sécurité, les comportements à adopter en cas de danger.

Je vous demande de lire ce document attentivement et de le conserver à portée de main.

Ce DICRIM sera prochainement complété par un PCS (Plan Communal de Sauvegarde), ayant pour objectif, l'organisation des secours en cas d'évènement.

La sécurité est l'affaire de tous, soyez vigilants.

**Le Maire**  
**Olivier TISSERAND**

## LES NUMÉROS UTILES

**POMPIERS : 18**  
**NUMÉRO D'URGENCE**  
**EUROPÉEN : 112**

**POLICE : 17**

**MAIRIE : 04 74 93 16 76**

**Radio :** France info, France inter  
ou France bleu.



## POUR PLUS D'INFORMATIONS

**SITE INTERNET DE**  
**MA COMMUNE :**  
[www.maubec-isere.fr](http://www.maubec-isere.fr)

**RISQUES MAJEURS :**  
[georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE :**  
[isere.gouv.fr](http://isere.gouv.fr)